

Dernière mise à jour le 10 avril 2025

# Lancement de la campagne de déclaration des revenus de 2024

La campagne de déclaration en ligne des revenus de 2024 est officiellement lancée ce jeudi 10 avril 2025. Comme chaque année, un dossier de presse récapitule le calendrier et propose des fiches pratiques sur les questions les plus courantes.

## Sommaire

- Calendrier de déclaration
- Calendrier des avis d'imposition

## Calendrier de déclaration

Le service de déclaration en ligne sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) est accessible depuis ce jeudi 10 avril 2025. Pour les usagers se trouvant dans l'impossibilité de déclarer en ligne, une déclaration sous format papier reste possible. Elles sont envoyées, selon les conditions d'acheminement entre le

24 mars et le 18 avril 2025.

Ils devront déposer leur déclaration papier au plus tard le mardi 20 mai 2025 à 23h59.

Le dossier de presse précise les dates limites de dépôt de la déclaration des revenus 2024 en ligne. Ces dates varient en fonction du département de résidence du contribuable.

Zones	Date limite déclaration en ligne
Zone 1 : départements 01 à 19 ainsi que les non-résidents	Jeudi 22 mai 2025 à 23h59
Zone 2 : départements 20 à 54	Mercredi 28 mai 2025 à 23h59
Zone 3 : départements 55 au 974/976	Jeudi 5 juin 2025 à 23h59

## Calendrier des avis d'imposition

Dans la plupart des cas, les contribuables pourront prendre connaissance de leur avis d'impôt sur le revenu dans leur espace Particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) entre le 25 juillet et 1er août 2024.

Les dates de réception varient notamment selon que l'utilisateur a opté ou non pour ne plus recevoir d'avis d'imposition en format papier.

Les différentes situations sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Situations	Avis disponible dans l'espace « Particulier » (option pour ne plus le recevoir en version papier)	Choix de recevoir un avis papier
Le contribuable bénéficie d'un remboursement	Entre le 25 juillet et le 1er août 2025	Entre le 24 juillet et le 28 août 2025
Le contribuable n'a aucun montant à payer		

Le contribuable a un montant à payer	Entre le 25 juillet et le 1er août 2025	Entre le 24 juillet et le 21 août 2025
--------------------------------------	---	--

Pour rappel, la loi de finances pour 2025 a revalorisé les tranches du barème de l'impôt sur le revenu de 1,8%. Le simulateur de l'impôt sur le revenu est disponible sur le lien suivant :

<https://www.impots.gouv.fr/actualite/simulateur-dimpot-sur-le-revenu-2025>

Le dossier de presse comprend également 13 fiches pratiques sur la déclaration des revenus et notamment :

- La fiche pratique 1 sur la déclaration automatique
- La fiche pratique 6 sur les revenus de l'économie collaborative
- La fiche pratique 7 sur le service d'avance immédiate du crédit d'impôt service à la personne
- La fiche pratique 12 sur la déclaration d'occupation des logements.

Source :

<https://presse.economie.gouv.fr/impots-sur-les-revenus-2024/>